

Une lecture postmoderne de la démocratie

Sylvie Goupil

Volume 16, Number 3, 1997

La démocratie inachevée

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/040082ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/040082ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (print)

1703-8480 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Goupil, S. (1997). Une lecture postmoderne de la démocratie. *Politique et Sociétés*, 16(3), 49–65. <https://doi.org/10.7202/040082ar>

Article abstract

The axes of analysis designated as a systemic point of view as well as the point of view which is based on conflict with its univocal nature, do not allow a full explanation leading to a clear understanding of what is really happening within a liberal democracy, nor does it give room to capture its actual mutation. There is certainly no exigency to reject these axes as a whole, but rather, there is an urgent need to attempt to bring forth a relativisation, by taking into account a postmodern reading enabling the opening of a multi-level reading of an evolving democracy and its phases. More specifically, the concept of superposition tends to underline the plurality of the expressive modalities which are themselves either contradictory or complementary or maybe, even, irreducible.

UNE LECTURE POSTMODERNE DE LA DÉMOCRATIE

Sylvie Goupil

Université du Québec à Montréal

LA DÉMOCRATIE EN MUTATION

Au cours des dernières années, certains ouvrages ont fait état d'une supposée fin de l'histoire qui marquerait la consécration du modèle de la démocratie libérale¹. Pourtant, d'autres ouvrages témoignent de questionnements profonds au sujet de cette démocratie. Les auteurs de ces réflexions présentent des points de vue opposés sur le sens que revêt actuellement la démocratie. D'une part, on parle d'une mutation systémique qui vide la démocratie de son contenu normatif² et, d'autre part, on refuse l'idée d'une perte de sens en tentant de montrer que la démocratie est investie d'une normativité faisant de l'individu un acteur politique qui lutte pour la reconnaissance de ses droits³.

Que penser de ces réflexions, sinon qu'elles indiquent que la démocratie libérale connaît des mutations internes, peut-être encore peu perceptibles, mais qu'il ne faut pas négliger néanmoins si l'on veut bien saisir les enjeux qui confrontent les sociétés démocratiques en cette fin de siècle. La diversité des options concernant le sens qui est donné à la démocratie nous apparaît aussi significative de l'éclatement du sens que l'on constate actuellement et que l'on associe à l'émergence des idées postmodernes. La démocratie est-elle encore cette démocratie libérale représentative qui s'est édifiée au cours des deux derniers siècles en Occident? Est-elle devenue l'arène où des acteurs politiques se livrent une lutte pour la reconnaissance de leurs droits? N'est-elle plus qu'une façade dissimulant une loi du système ou n'est-elle pas potentiellement autre chose en même temps que tout cela?

1. Par exemple, l'ouvrage de Francis Fukuyama, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992.

2. Nous pensons entre autres aux écrits de Michel Freitag et aux débats soulevés dans la revue *Société*. Les principaux textes appuyant cette réflexion seront cités plus loin.

3. Claude Lefort et Alain Touraine sont représentatifs de ce courant. Voir les références de la section suivante.

Ce texte se veut une réflexion mettant en perspective les deux grands axes de questionnement évoqués ci-dessus (système ou acteurs politiques) et tentant de les intégrer dans une conception plus large, inspirée d'une lecture postmoderne de la démocratie. Bien que ces deux axes d'analyse nous offrent des explications incontournables, ils ne nous permettent pas d'envisager les multiples facettes du processus démocratique auquel sont confrontées les sociétés occidentales. Par contre, une conception plus large, inspirée d'une lecture postmoderne, ouvre une dimension que nous désirons soulever dans ce texte, celle du multiple⁴. Chez les auteurs cités, nous retenons principalement un thème en tentant de l'appliquer à la compréhension de la démocratie. Il s'agit de la notion de fragmentation, conçue non comme une division mais comme une nécessaire prise en compte de la multiplicité des jeux et des niveaux de langage dont parle Lyotard dans *La condition postmoderne*⁵. Du point de vue de la compréhension de la démocratie, l'idée de fragmentation signifie la cohabitation possible de formes, de discours ou d'interprétations démocratiques différents au sein d'une même société, ce qui semblait exclu jusqu'à tout récemment, les idéologies étant moins flexibles.

C'est à partir de cette conception que nous proposons d'envisager les avenues de la démocratie selon un principe de superposition de ses modes d'expression⁶. Cela signifie que la fragmentation actuelle des sociétés démocratiques permet la coexistence de plusieurs formes d'expression de la démocratie, dont certaines sont plus classiques (pluripartisme, élections), et d'autres, plus inusitées (réseaux informatiques et démocratie directe). De plus, il ne faut pas oublier l'émergence de diverses tendances que l'on pourrait qualifier d'adémocratiques, insensibles à la démocratie, voire antidémocratiques, avec lesquelles la démocratie devra compter⁷.

4. Nous nous référons en premier lieu à l'ouvrage de Jean-François Lyotard, *La condition postmoderne*, Paris, Minuit, 1979. Notre lecture est aussi influencée par d'autres ouvrages: Jean Baudrillard, *La Transparence du Mal. Essai sur les phénomènes extrêmes*, Paris, Galilée, 1990 et par Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Capitalisme et schizophrénie. Mille plateaux*, Paris, Minuit, 1980. Étant donné l'éclatement des idées postmodernes, nous ne prétendons pas que cette lecture postmoderne soit la seule possible. Cependant, les auteurs inspirant notre réflexion, particulièrement Lyotard et Baudrillard, sont des figures importantes associées à la postmodernité.

5. Jean-François Lyotard, *La condition postmoderne*, *op.cit.*

6. Le concept de superposition doit être envisagé comme un outil théorique qui nous permet d'appréhender cet enchevêtrement de niveaux de démocratie sans toutefois prétendre que la réflexion soit achevée.

7. Nous pensons entre autres aux manifestations sporadiques de violence et à l'exclusion de franges de plus en plus importantes de la population dans les grandes villes.

Résumé. Les axes d'analyse désignés comme le point de vue systémique et le point de vue basé sur le conflit, trop univoques, ne permettent pas de saisir les mutations actuelles de la démocratie libérale. Sans les rejeter complètement, il convient de les relativiser par une lecture postmoderne, plus multiple, de la démocratie en évolution. Plus précisément, le concept de superposition laisse entrevoir la pluralité des modes d'expression contradictoires, complémentaires et peut-être irréductibles du processus démocratique en cours. Les sociétés démocratiques seront donc peut-être confrontées bientôt à la nécessité de concilier diversité et démocratie.

Abstract. The axes of analysis designated as a systemic point of view as well as the point of view which is based on conflict with its univocal nature, do not allow a full explanation leading to a clear understanding of what is really happening within a liberal democracy, nor does it give room to capture its actual mutation. There is certainly no exigency to reject these axes as a whole, but rather, there is an urgent need to attempt to bring forth a relativisation, by taking into account a postmodern reading enabling the opening of a multi-level reading of an evolving democracy and its phases. More specifically, the concept of superposition tends to underline the plurality of the expressive modalities which are themselves either contradictory or complementary or maybe, even, irreducible.

SYSTÈME OU MOUVEMENTS SOCIAUX ?

Parmi les questionnements que nous évoquons, nous retenons deux tendances majeures : le point de vue systémique (Freitag, Gagné, Thuot) et le point de vue basé sur le conflit (Lefort, Touraine, Bonny)⁸, expressions prises ici dans un sens très large⁹. Ces approches semblent tout à fait opposées à certains niveaux, entre autres en ce qui a trait à la question des droits. Nous verrons que cette opposition recouvre des points de vue différents en ce qui concerne la démocratie¹⁰.

8. Nous écartons volontairement les études qui renvoient à une conception libérale de la démocratie, puisqu'il s'agit justement d'examiner la remise en question de la démocratie libérale.
9. Par exemple, nous pouvons identifier une tendance systémique qui n'interroge pas la démocratie libérale comme le fait Niklas Luhmann pour qui la caractéristique fondamentale de la démocratie est la distinction entre le gouvernement et l'opposition. «I propose to understand democracy as the bifurcation of the top : the bifurcation of the top of the differentiated political system by the distinction of government and opposition» «The Future of Democracy» dans *Political Theory in the Welfare State*, Berlin/New-York, Walter de Gruyter, 1990, p. 232.
10. À ce sujet, voir le débat entre Gilles Gagné et Yves Bonny dans la revue *Société* ; d'abord le texte de Gilles Gagné, «Le système des sociétés modernes et après : le système social contemporain», *Société*, n° 3, été 1988, surtout les pages 96-107 ; puis, Yves Bonny «Claude Lefort sur les droits de l'homme: réponse à Gilles Gagné» et Gilles Gagné, «Lefort et les droits de l'homme», *Société*, n° 4, hiver 1989, p. 175-185 et 187-198.

Au sujet des droits

Les revendications en faveur des droits sont interprétées différemment selon que l'on se place dans l'optique systémique ou dans l'optique relevant du conflit. Du point de vue systémique, Gilles Gagné affirme que les mouvements en faveur des droits marquent la transition à la post-modernité par le passage du droit positif aux droits de la personne. Le droit positif était en quelque sorte un principe unificateur autour duquel se constituait la normativité des sociétés modernes contre la tradition.

Dans leur formulation révolutionnaire initiale, les droits «inaliénables» de l'Homme n'appartiennent pas, (...), au droit proprement dit mais au domaine politique et idéologique de la formation d'un consensus quant à la visée de justice du rapport de domination, consensus formé dans une lutte qui se réclame des droits naturels de l'Homme, mais seulement contre les privilèges existants et en faveur d'une rationalisation qui ferait découler tout droit subjectif d'une législation universaliste¹¹.

Autrement dit, le droit est interprété à partir d'une conception universelle et abstraite. Le développement des sociétés modernes et leur incapacité à réaliser l'idéal de justice qu'elles prônaient à l'encontre de la tradition entraînerait une crise de la modernité et, par conséquent, un transfert de la notion abstraite et universelle du droit à la tentative de sa concrétisation dans la notion de droits de la personne, conséquence de la reconnaissance d'une société fragmentée en multiples intérêts et impliquant la fin de la normativité universaliste.

En effet, parce qu'avec les droits sociaux l'État cherche à reconnaître formellement des «obligations sociales» qui avaient été d'abord liquidées au profit de la liberté contractuelle et parce qu'il se porte alors garant du respect, par la société, d'obligations envers ses membres qu'il définit en tant que droits subjectifs et matériels détenus par ceux-ci, l'État met en place un nouveau mode (inductif) de production des normes juridiques où la législation est subordonnée à la «découverte» de droits subjectifs, qui deviennent premiers. (...) En étant reconnus par le pouvoir et saisis *a posteriori* par le droit positif, les droits sociaux transforment du même coup le lien du droit positif aux droits de la personne: de principe interne, universaliste, du pouvoir et source de la déduction législative, ils passent en face, du côté de l'opposition de la particularité concrète à l'abstraction de l'État¹².

11. Gilles Gagné, «Les transformations du droit dans la problématique de la transition à la postmodernité», *Les Cahiers de droit*, vol. 33, n° 3, septembre 1992, p. 729.

12. *Ibid.*, p. 730.

Par ailleurs, selon l'approche basée sur le conflit, les droits de la personne sont plutôt considérés sous l'angle de leur potentiel de mobilisation et d'opposition, non seulement dans le but de formuler des revendications et de défendre des intérêts somme toute corporatistes face à l'État, mais comme moyen de renouvellement constant d'un processus démocratique ouvert. Selon Yves Bonny,

si nous dépassons la lettre des énoncés des déclarations pour nous interroger sur la portée effective de l'exercice des droits dans la société, nous sommes tenus de reconnaître qu'ils débordent de tous côtés un tel cadre, qu'ils «attestent et suscitent à la fois un nouveau réseau de rapports entre les hommes» qu'ils sont porteurs d'une dynamique dont personne ne maîtrise le mouvement, dynamique qu'entretiennent en particulier le conflit des opinions, le débat sur les droits, l'exigence de légitimation au sein de l'espace public¹³.

Nous constatons que la conception de Bonny est directement liée à une vision normative de la démocratie, qui se situe aux antipodes de la position systémique.

Droits et démocratie

L'analyse de la transformation du droit que font les tenants de l'approche systémique leur permet de soutenir le point de vue selon lequel les transformations de la démocratie des sociétés modernes conduisent à une organisation sociale de type postmoderne ou décisionnelle-opérationnelle¹⁴. Selon cette conception, si le droit positif est maintenant interprété en fonction des droits de la personne, c'est pour tenter de répondre à la fragmentation sociale des sociétés décisionnelles-opérationnelles à laquelle les principes modernes du droit, basés sur l'universalité abstraite, ne peuvent plus répondre. De même, la démocratie moderne en tant que démocratie représentative ne répond plus aux mutations que connaissent les sociétés modernes aux XIX^e et XX^e siècles. Dans un premier temps, l'irruption des

13. Yves Bonny, «Claude Lefort sur les droits de l'homme...», *loc. cit.*, p. 177.

14. C'est ainsi qu'ils les nomment. Voir Michel Freitag, dans *Dialectique et société, tome 1, Introduction à une théorie générale du symbolique*, Montréal, Éditions coopératives Albert Saint-Martin, 1986, p. 55-66, «Le "mode de reproduction décisionnel" et la dissolution de l'unité *a priori* de la société comme fondement de l'identité et de la normativité des pratiques sociales» ainsi que dans «La crise des sciences sociales. Entre épistémologie et idéologie, la place de la question de la normativité dans le développement de la connaissance de la société», *Société*, n° 1, automne 1987, p. 77-130. Le mode de reproduction décisionnel-opérationnel est celui dans lequel l'unité symbolique *a priori* de la société est disparue au profit d'une articulation gestionnaire des conflits.

masses sur la scène politique oblige l'État à intervenir dans la société pour tenter de répondre aux diverses revendications visant une plus grande justice sociale. C'est le passage à l'État-providence et à la démocratie de masse. Puis, dans un deuxième temps, l'État-providence, incapable de répondre de façon suffisante aux pressions sociales, subit une crise de légitimité qui provoque une réorganisation du modèle démocratique moderne. Selon ce nouveau modèle, au contraire du modèle redistributif de l'État-providence, l'État actuel devient une sorte de gérant qui tente de permettre la régulation des intérêts en lutte. C'est ce que Jean-François Thuot appelle « une fonction technico-administrative d'arrimage et d'ajustement pragmatique entre des sous-systèmes sociaux autonomes, autoréférentiels¹⁵ ». Dans ce contexte, la démocratie semble avoir perdu toute référence normative. Si le cadre représentatif demeure, la coordination des intérêts se fait ailleurs :

les institutions démocratiques qu'elle (la modernité) a mises en place ne sont plus que le décor d'une action qui se joue sur une autre scène, largement invisible au regard du citoyen ; et ce qu'il voit de cette scène, quelle qu'en soit la visibilité, contribue le plus souvent à nourrir le sentiment de son impuissance. La société est devenue une réalité systémique : un réseau de processus dont la dynamique est reportée à la capacité technique de faire plutôt qu'à un ensemble de lois¹⁶.

Pour sa part, Thuot parle d'une démocratie fonctionnelle où les impératifs de gestion et de négociation remplacent la formation politique du consensus comme cela était le cas dans la démocratie représentative.

Il n'y a plus d'idéal qui tienne sinon celui, terre à terre, de l'adaptation. L'adjectif « fonctionnel » a donc partie liée avec l'instrumentalisation de l'action et le rabattement consécutif des pratiques institutionnelles vers les pratiques concrètes des acteurs¹⁷.

Au contraire, le point de vue basé sur le conflit est tout empreint de normativité¹⁸. Cette conception, d'abord développée grâce à

15. Jean-François Thuot, « Déclin de l'État et formes postmodernes de la démocratie », *Revue québécoise de science politique*, n° 26, automne 1994, p. 94. Cette conception s'apparente à celle de Freitag, selon laquelle le mode de reproduction des sociétés postmodernes se fait suivant une régulation décisionnelle-opérationnelle ou systémique.

16. « Les mutations de la démocratie ». Entretien de Thierry Hentsch avec Michel Freitag, *Conjonctures*, n° 20-21, automne 1994, p. 76.

17. Jean-François Thuot, « Déclin de l'État... », *loc. cit.*, p. 96.

18. À tel point qu'on peut se demander jusqu'où on ne projette pas une vision idéalisée de la démocratie dans l'analyse.

Claude Lefort par une critique du totalitarisme¹⁹, implique non seulement une simple réaffirmation des principes de la démocratie représentative, mais fait voir dans la démocratie une dynamique qui va au-delà des institutions représentatives. Comme le suggère Lefort, l'invention démocratique permet de reconnaître la dimension de la division à l'intérieur même de la société. Cette dimension était occultée dans les sociétés traditionnelles qui étaient unifiées par la figure du prince et se présentaient comme un corps social homogène. De ce point de vue, «la démocratie inaugure l'expérience d'une société insaisissable, immaîtrisable, dans laquelle le peuple sera dit souverain, certes, mais où il ne cessera de faire question en son identité, où celle-ci demeurera latente²⁰».

Nous constatons que l'approche basée sur le conflit va à l'encontre de la position systémique, car la reconnaissance de la division implique une lutte incessante des points de vue en compétition, lutte qui ne peut pas uniquement être régulée par un État gestionnaire mais qui se veut essentiellement politique même si des intérêts corporatistes peuvent s'y introduire. Cela revient à dire que, contrairement au modèle systémique duquel toute normativité disparaît au profit de l'activité technocratique, le point de vue basé sur le conflit est éminemment normatif puisque selon ce modèle, il n'y a pas que des intérêts qui s'affrontent. Il y a aussi des orientations normatives et idéologiques qui comportent des choix politiques et pas seulement des décisions stratégiques, technocratiques ou administratives. Ce point de vue sous-entend aussi un dépassement possible du modèle strictement libéral-représentatif dans la mesure où l'articulation des luttes internes nécessiterait une nouvelle organisation démocratique. À ce sujet, Alain Touraine a récemment mis en lumière, à partir de son concept de sujet-acteur, un point de vue qui rejoint l'approche

19. Chez Claude Lefort dans *L'Invention démocratique. Les limites de la domination totalitaire*, Paris, Fayard, 1981. On doit d'ailleurs remarquer, incidemment, que le questionnement sur la démocratie, déjà présent dans les écrits de Lefort, en 1981, se fait par rapport au totalitarisme, de la part d'un ancien militant de gauche ayant rejeté le communisme. Contrairement aux critiques antérieures du totalitarisme qui provenaient à quelques exceptions près (École de Francfort, Arendt) des courants libéraux qui s'en servaient pour cautionner la démocratie libérale, la critique de Lefort débouche sur une réinterprétation de la démocratie qui ne fait pas que cautionner mais interroge et montre le potentiel contenu dans la notion des droits, d'abord comme pouvoir de transformation sociale à l'Est mais aussi éventuellement à l'Ouest.

20. *L'Invention démocratique, op.cit.*, p. 173. C'est à partir de cette conception que Lefort explique le totalitarisme comme une tentative de réponse à l'impensé issu de la démocratie en tentant une réincorporation sociale par l'extension du pouvoir d'État. Cependant, la démocratie serait plus forte, de sorte qu'aucun totalitarisme ne pourrait lui résister. La réincorporation complète du social serait donc impossible.

basée sur le conflit, mais qui s'adresse directement aux démocraties occidentales. Touraine présente la démocratie comme le lieu d'une possible réappropriation du sujet contre les processus de rationalisation d'une modernité qui aurait laissé libre cours à la logique productiviste, à la logique du marché.

La force de la démocratie vient non d'une construction rationnelle mais d'une lutte au nom d'intérêts et de valeurs contre des pouvoirs: la démocratie n'existe que comme libération aussi bien du despotisme rationaliste que de la dictature communautaire, (...).

L'espace démocratique n'est pas calme et raisonnable; il est traversé de tensions et de conflits, de mobilisations et de luttes internes, car il est constamment menacé par l'un ou l'autre des pouvoirs qui le surplombent²¹.

Le modèle que Touraine propose veut être une réponse à sa propre critique de la modernité. Selon cet auteur, les sociétés modernes écartent la subjectivité au profit d'une extension de la logique rationaliste et productiviste. La subjectivité constitue cependant un des deux pôles de la modernité, pôle qui se développe à la suite de l'affranchissement du sujet de l'emprise exercée par la religion et ne correspond pas uniquement à l'affirmation de la raison²². Chez Touraine, la dimension d'un sujet-acteur qui s'exprime entre autres dans les mouvements sociaux comme celui des femmes, vient faire contrepoids à une conception unilatérale de la modernité comme unique rationalité et à une conception qui limite la démocratie au service de cette rationalité productiviste. Touraine ne nie pas l'extension prise par la logique technocratique, mais il conçoit la démocratie comme «un moyen politique de recomposer le monde²³», justement pour limiter l'emprise des modèles «rationalisateurs».

INTERFÉRENCES DANS LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE

Fragmentation et univocité

La discussion de la conception systémique et de celle basée sur le conflit représente une partie importante du présent texte car il s'agit de deux approches majeures dans l'analyse actuelle de la démocratie. Pour notre part, nous avons déjà indiqué que notre lecture s'inspire d'une problématique postmoderne et nos références ne sont pas les mêmes que celles des «systémistes» ou des tenants de l'approche

21. Alain Touraine, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard, 1994, p. 174-175.

22. Alain Touraine, *Critique de la modernité*, Paris, Fayard, 1992, «Le Sujet», 1^{er} chapitre, surtout les pages 239-252.

23. *Qu'est-ce que la démocratie ?*, *op.cit.*, p. 277.

basée sur le conflit. En fait, si le point de vue systémique accepte et décrit la réalité actuelle comme étant postmoderne, il ne souscrit pas véritablement à une problématique postmoderne et se situe plutôt dans le prolongement de la critique de la modernité que l'on peut associer aux philosophes de Francfort, à Heidegger ou à Habermas. Bien entendu, si l'analyse peut être rapprochée de la critique francfortienne ou heideggérienne, les conclusions quant aux « modes de sortie » de la société administrée ne sont pas les mêmes²⁴. Ce qu'il faut cependant retenir, c'est l'aspect, à notre avis, plutôt négatif auquel semble conduire cette analyse en ce qui concerne le potentiel intrinsèque de transformation des sociétés autorégulées. Dans la mesure où l'on décrit les sociétés postmodernes comme des sociétés autorégulées selon un mode de reproduction systémique, on développe une conception de la postmodernité qui limite celle-ci à un système fonctionnel dans lequel la subjectivité ne semble pouvoir s'exprimer que par un individualisme narcissique. Les sociétés ayant un mode de reproduction décisionnel-opérationnel rattaché à la démocratie fonctionnelle sont des sociétés à sens unique²⁵. Ce qui est peut-être une tendance des sociétés actuelles, une virtualité, semble devenir l'unique réalité. Par ailleurs, le point de vue basé sur le conflit s'éloigne encore davantage d'une lecture postmoderne, puisqu'il n'est nullement question de postmodernité chez ses auteurs, sauf chez Touraine qui la récuse aussitôt²⁶. Le point de vue systémique comme le point de vue basé sur le conflit ne tiennent compte que d'une dimension du processus démocratique et constituent, à la limite, les deux pôles d'explication d'un même phénomène qu'on associe généralement aux groupes de pression. Selon l'approche systémique, la démocratie est le lieu de la régulation et de la coordination fonctionnelles de ces groupes de pression, tandis que pour l'approche basée sur le conflit, la démocratie est le lieu de la prise de parole où les points de vue divergents ou complémentaires s'expriment, chacun défendant un idéal qui n'est pas toujours désintéressé.

Contre cette tendance à l'univocité, la perspective postmoderne peut faire voir la fragmentation, non seulement celle des intérêts

-
24. Freitag propose une élucidation herméneutique de la normativité définie ontologiquement, comme mode d'être de l'individu. Voir la quatrième thèse du passage intitulé «La normativité comme fondement ontologique de toute existence contingente» dans «La crise des sciences sociales...», *loc. cit.*, p. 111-112.
25. Bien entendu, Freitag propose de penser une postmodernité non systémique sur la base de la normativité, sauf qu'on peut se demander si cela est encore possible dans un mode de reproduction systémique quasiment fermé sur lui-même.
26. Alain Touraine, *Critique de la modernité*, *op.cit.*, p. 116. Dans cet ouvrage, Touraine se rapproche davantage du courant néomoderniste qui prend le contre-pied des postmodernes en tentant de trouver une façon de réactiver l'idéal d'émancipation contenu dans la modernité. Selon les postmodernes, cet idéal a en quelque sorte été trahi et n'existe plus. La préoccupation de Touraine se traduit par une volonté d'établir un nouvel équilibre entre la raison et le sujet.

corporatistes mais celle du jeu de la diversité. Dans la perspective de Lyotard, par exemple, la condition postmoderne n'est qu'en partie celle d'un système visant la «performativité». Le système n'est pas totalement indépendant, il doit composer avec la multiplicité des options et des potentialités ouvertes à une autre finalité que celle du système.

Il faut se réjouir que la tendance au contrat temporaire soit équivoque: elle n'appartient pas à la seule finalité du système mais celui-ci la tolère, et elle indique en son sein une autre finalité, celle de la connaissance des jeux de langage comme tels et de la décision d'assumer la responsabilité de leurs règles et de leurs effets, le principal de ceux-ci étant ce qui valide l'adoption de celles-là, la recherche de la paralogie²⁷.

Dans le même sens, le concept de rhizome, développé par Gilles Deleuze et Félix Guattari, permet d'entrevoir une organisation sociale (et, par extension, démocratique) dans laquelle la logique systémique est remplacée ou à tout le moins confrontée à une forme de communication en réseaux qui échappe à une logique programmée et recèle «toutes sortes de "devenirs"²⁸».

Potentialités et altérité

Lyotard, Deleuze et Guattari ne s'intéressent pas spécifiquement à l'avenir de la démocratie. Cependant, leurs écrits permettent de découvrir une lecture postmoderne qui se dégage de l'univocité technocratique parce qu'elle présente une condition postmoderne qui n'est qu'en partie celle du système auquel semble d'ailleurs échapper le contrôle du social²⁹. Une lecture postmoderne qui s'inspire de la notion de fragmentation permet de distinguer deux dimensions analytiques éventuellement contradictoires : il s'agit des potentialités de la démocratie, puis de l'altérité. Sans exclure les conceptions élaborées par les tenants de l'approche systémique et de l'approche basée sur le conflit, ces deux dimensions nous permettent d'entrevoir d'autres facteurs interférant dans le processus démocratique. Par potentialités, il faut entendre les modes d'exercice possibles de la démocratie qui sont encore insoupçonnés ou, si on préfère, la capacité intrinsèque de la démocratie d'évoluer et de s'adapter aux changements, par exemple aux changements technologiques. Par altérité, il faut entendre les forces ou tendances sociales qui échappent au pro-

27. *La condition postmoderne, op.cit.*, p. 107.

28. Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Capitalisme et schizophrénie. Mille plateaux, op. cit.*, p. 32.

29. Nous pensons entre autres à la notion d'irradiation de Baudrillard et à celle de déterritorialisation de Deleuze et Guattari.

cessus démocratique. Du point de vue des potentialités, l'approche systémique demeure muette. Si la démocratie est devenue fonctionnelle, on peut se demander quelles potentialités elle recèle.

Si la démocratie est impuissante à contrôler la technocratie, si l'espace politique de la modernité est introuvable, il faut chercher d'autres bases à partir desquelles reprendre l'élaboration de l'idée d'humanité³⁰.

Si Freitag ne récuse pas la conception qui définit la démocratie comme une «dynamique à l'œuvre» ne pouvant «être appréhendée indépendamment des luttes et des tensions qui accompagnent nécessairement toutes ses réalisations particulières» et se présentant «à la fois comme le moyen et l'enjeu essentiels du rapport réflexif de la société avec elle-même³¹», il pense que ce modèle ne peut plus convenir à la démocratie des sociétés décisionnelles-opérationnelles.

Dans nos sociétés, toutefois, l'ineffectivité de la démocratie ne tient plus seulement à la tendance, habituelle dans presque tous les régimes, vers la concentration oligarchique du pouvoir mais à la nature même du système qui nous régit de plus en plus fortement; système qui repose sur une nouvelle dynamique de gestion, voire de production technocratique directe de la réalité sociale et naturelle³².

Autrement dit, la démocratie est incapable de faire face au changement. Elle est désormais figée en un mode de gestion fonctionnel des conflits. Par contre, une lecture postmoderne, basée sur la notion de fragmentation, implique une reconnaissance de la multiplicité des logiques à l'œuvre. Le système n'est pas seul, il se voit confronté et limité par diverses forces qui échappent à sa finalité. Il ne s'agit donc pas de chercher ailleurs mais de chercher dans nos sociétés les possibilités d'une nouvelle articulation de la démocratie.

De ce point de vue, on pourrait croire que l'approche basée sur le conflit est, tout compte fait, plus proche d'une lecture postmoderne parce que ses tenants montrent les potentialités de la démocratie sous la forme de la division de la société, irréductible à la logique systémique, et sous la forme des mouvements sociaux qui représentent le sujet-acteur en lutte contre la rationalité technocratique. S'il y a dans cette conception une vision qui va à l'encontre de la logique univoque du système, il n'en demeure pas moins que la démocratie y est, dans ce cas aussi, envisagée selon l'unique perspective des mouvements

30. «Les mutations de la démocratie», Entretien..., *loc. cit.*, p. 78.

31. *Ibid.*, p. 84-85.

32. *Ibid.*, p. 85-86.

sociaux ou des revendications pour les droits, ce qui empêche de pressentir la formation d'autres modes possibles d'expression de la démocratie qui ne se résument pas seulement à celui-là, mais en font voir d'autres aspects, par exemple la communication et la discussion. Il ne s'agit pas ici d'une reprise du modèle habermasien de communication sans contrainte et visant nécessairement le consensus, mais plutôt d'une communication telle qu'évoquée par Lyotard pour qui le consensus, s'il est souhaitable, n'est jamais acquis³³. Cela implique la formation d'un ou de plusieurs espaces de communication dans lesquels non seulement les revendications s'expriment, mais où des points de vue se font valoir, multiples sources de normativité, de légitimité et de choix éthiques et politiques concernant l'orientation de nos sociétés. Ces communications pourraient, suivant cette perspective, établir un contact avec les structures politico-étatiques sous la forme classique de l'espace public, mais ils iraient peut-être au-delà de la médiation bilatérale contenue dans le concept d'espace public comme, par exemple, dans la communication en réseaux, où l'accès direct aux structures politico-étatiques n'est pas impensable. Ce qui peut sembler ici relever de la fiction est peut-être déjà une réalité de plus en plus tangible.

Réseaux informatiques et démocratie

Le processus d'informatisation dans nos sociétés peut être vu comme représentant un exemple des modes de communication en réseaux. Avec l'autoroute électronique se constitue nécessairement un nouvel espace de communication, celui des communications virtuelles. Pour André Lemos, l'extension des réseaux informatiques et la création de communautés virtuelles rend possible la création d'une nouvelle forme de «socialité», au confluent de la technique et de la vie quotidienne³⁴. Le déploiement de la technique permet donc un détournement possible de la technique sous un mode ludique.

Le «système technicien», ici illustré par l'infrastructure des réseaux de télécommunication (efficace et rationnel), est bousculé par une socialité tribale, éphémère et esthétique³⁵.

La création de groupes de discussion à l'intérieur des réseaux informatiques de communication montre bien le potentiel de revitalisation des lieux d'échange qui s'offre à nos sociétés et peut influencer

33. *La condition postmoderne, op. cit.*, p. 99. «Le consensus est un horizon, il n'est jamais acquis».

34. André Lemos, «Les Communautés virtuelles», *Sociétés*, n° 45, 1994, p. 253-261.

35. *Ibid.*, p. 259.

l'exercice de la démocratie. Mais bien entendu, on ne peut plus parler d'un espace unifié par un projet commun comme dans la modernité. Comme le constate Lemos,

il n'est plus question d'une «exclusivité engagée» mais des «inclusions éphémères», multiples, où «l'acteur» peut «naviguer» d'un groupe à l'autre car le projet commun, compris dans la modernité comme l'engagement politique, laisse la place à des intérêts ponctuels et communs, ancrés sur la sympathie et le plaisir esthétique, ayant son épuisement dans l'action quotidienne³⁶.

Même si on ne peut plus parler d'un engagement politique avec tout ce que cela suppose du point de vue de la manifestation d'un sujet politique moderne, il n'en demeure pas moins que l'intérêt politique n'est pas exclu de cette nouvelle communication en réseaux. Les réseaux informatiques, en faisant circuler les informations, donnent aux usagers de plus en plus accès aux institutions publiques et les mettent au courant des divers enjeux sociaux auxquels ils pourront réagir, soit dans des groupes de discussion soit directement en livrant leurs commentaires par courrier électronique. Et si les considérations publicitaires et mercantiles ne sont pas absentes de ces réseaux, elles n'en sont cependant qu'une facette. Rien n'est encore certain quant à l'évolution de ces réseaux et à leur impact sur l'avenir de la démocratie. Comme le mentionne Lyotard,

l'informatisation des sociétés (...) peut devenir l'instrument «rêvé» de contrôle et de régulation du système du marché, (...) régi par le principe de performativité. (...) Elle peut aussi servir les groupes de discussion sur les métaprescriptifs en leur donnant les informations dont ils manquent le plus souvent pour décider en connaissance de cause. La ligne à suivre pour la faire bifurquer dans ce dernier sens est fort simple en principe : c'est que le public ait accès librement aux mémoires et aux banques de données. Les jeux de langage seront alors des jeux à information complète au moment considéré. Mais ils seront aussi des jeux à somme non nulle, et de ce fait les discussions ne risqueront pas de se fixer jamais sur des positions d'équilibre minimax, par épuisement des enjeux. Car les enjeux seront alors constitués par des connaissances (...) et la réserve de connaissances qui est la réserve de la langue en énoncés possibles est inépuisable. Une politique se dessine dans laquelle seront également respectés le désir de justice et celui de l'inconnu³⁷.

36. *Ibid.*, p. 258.

37. *La condition postmoderne, op. cit.*, p. 107-108.

Les exclus

Dans un autre sens, certes moins réjouissant celui-là, une lecture postmoderne comme celle qui est exposée ici pourrait permettre de nous extraire de conceptions exclusives et inclusives comme le sont le point de vue systémique et le point de vue basé sur le conflit. En effet, dans les deux cas, la démocratie est pensée dans un sens univoque : fonctionnalité et perte de normativité d'un côté ; prise de position normative articulée autour de la lutte pour les droits de l'autre. De plus, ces deux conceptions ne nous permettent pas d'envisager les modes possibles d'expression de la démocratie qui peuvent surgir dans les sociétés actuelles (ce que nous désignons comme les potentialités). Elles oublient aussi une dimension dont les effets peuvent être considérés comme plus dévastateurs, celle de l'altérité. En ce qui concerne les « systémistes », cet oubli est particulièrement frappant. On nage en pleine illusion fonctionnaliste, oubliant les conséquences mêmes du système et les « résidus » qu'il produit. Si la démocratie fonctionnelle devient une simple « "procédure" d'aménagement des relations de pouvoir entre acteurs³⁸ » dans laquelle « les associations volontaires comme les organisations de type corporatif – tendent à occuper tout l'espace disponible³⁹ », c'est donc que ce modèle tend à intégrer toutes les composantes sociales qui participent à ce processus. Sauf que cette conception ne nous permet pas de savoir ce qu'il advient des composantes qui ne parviennent pas à occuper l'espace disponible ou qui ne veulent pas l'intégrer. Que fait la démocratie fonctionnelle des exclus que le système crée parfois lui-même parce que la reconnaissance de la diversité des intérêts et des conflits amène, au fur et à mesure de l'intégration d'un groupe de pression, l'apparition d'autres groupes dont les intérêts peuvent être institutionnalisés, mais pas toujours ? Et à supposer qu'ils le soient, que faire de ceux qui ne veulent pas s'intégrer à cette fonctionnalité ? Comment la démocratie fonctionnelle peut-elle régir les punks, les jeunes qui squattent les édifices en ruine ? Et comment peut-elle régir la violence ?

Le même questionnement s'applique à l'approche basée sur le conflit qui, bien qu'elle reconnaisse l'altérité en tant que divergence ou différence, croit possible l'articulation de cette altérité à l'intérieur des revendications des mouvements sociaux et de la reconnaissance du sujet-acteur. Mais cela implique que chaque individu veuille effectivement être un sujet-acteur. On peut alors se demander : que faire de ceux qui ne le voudraient pas ? Là encore, ce point de vue ne tient pas compte d'une forme d'altérité que Jean Baudrillard, qualifie de « radicale ». Comme le remarque cet auteur, « tout obéit au sys-

38. Jean-François Thuot, « Déclin de l'État... », *loc. cit.*, p. 102.

39. *Ibid.*, p. 99.

tème, et en même temps tout lui échappe⁴⁰». À ses yeux, l'altérité radicale représente ce qui est irréductible à la logique systémique. «L'Autre radical est insupportable, on ne peut pas l'exterminer, mais on ne peut pas l'accepter(...)»⁴¹. À la limite, cet autre radical émerge comme une réponse contraire (terrorisme, criminalité, violence), aux effets de cohésion attendus, signe d'une faille dans la logique systémique inclusive.

Longtemps congelés, les crimes et les catastrophes font leur entrée en scène joyeuse et officielle. Il faudrait les inventer s'ils n'existaient pas, tellement ils sont finalement les véritables signes de la liberté et d'un désordre naturel du monde⁴².

Ces désordres dont on peut estimer qu'ils ne sont, la plupart du temps, pas si joyeux que ça, témoignent d'une altérité radicale que même une société et une démocratie hyperfonctionnelles ne paraissent pas pouvoir résoudre, car ils sont l'expression d'un potentiel vital qui échappe à toute tentative d'absorption par l'ensemble social. Dans la mesure où les figures de l'altérité radicale demeurent marginales, la démocratie fonctionnelle ou conflictuelle peut sans doute s'en accommoder en les rejetant à la périphérie. Sauf que l'éclatement social qui se produit actuellement dans les grands centres urbains risque fort d'accentuer le phénomène de marginalité. De ce point de vue, on peut remettre en question la valeur d'une approche théorique qui tente de rendre compte de la démocratie dans une perspective postmoderne et qui ignore l'exclusion et l'altérité. Un oubli ou une mauvaise évaluation des facteurs d'altérité radicale pourrait avoir des conséquences désastreuses. L'exclusion et les phénomènes de violence qui peuvent en résulter sont susceptibles de rompre le fragile équilibre dans lequel se meut une démocratie confrontée au changement.

DÉMOCRATIE MULTIPLE ET SUPERPOSITION

Comment le concept de superposition des modes d'expression de la démocratie peut-il nous aider à mieux saisir la complexité des mécanismes démocratiques à l'œuvre dans les sociétés actuelles ? Des propos ci-dessus, le lecteur retiendra peut-être davantage notre critique de l'approche systémique et de celle basée sur le conflit. Cependant, malgré les limites que nous avons identifiées, la lecture

40. Jean Baudrillard, *La Transparence du Mal. Essai sur les phénomènes extrêmes*, Paris, Galilée, 1990, p. 140.

41. *Ibid.*, p. 138.

42. *Ibid.*, p. 114.

postmoderne que nous reprenons ensuite ne suppose pas le rejet entier de ces interprétations. Il s'agit plutôt de les relativiser en les intégrant à un point de vue plus nuancé. En effet, si l'on considère les limites d'un modèle à sens unique, il serait plutôt inconsideré, pour une lecture de ce type, de proposer un autre modèle univoque comme solution de remplacement. La conception selon laquelle il faut tenir compte de deux dimensions de la démocratie : les potentialités et l'altérité, implique une ouverture à de multiples dimensions interférant dans le processus démocratique. La démocratie peut ainsi être pensée constamment comme une potentialité jamais réalisée entièrement parce qu'il est utopique de croire que tous pourront ou voudront y prendre part, que ce soit en s'intégrant à une fonctionnalité systémique ou à des mouvements sociaux. Pourtant, et au même titre que les communautés virtuelles peuvent l'être, l'intégration systémique et celle basée sur le conflit représentent des potentialités ou des modes d'expression de la démocratie qui s'inscrivent bel et bien comme des tendances qu'il faut savoir reconnaître. Autrement dit, un concept comme celui de superposition peut permettre d'entrevoir une réalité devenue multiple, dans laquelle il n'est plus possible de parler d'un mode unique d'expression de la démocratie alors que plusieurs modes se superposent les uns les autres (représentatif libéral, systémique, en réseaux) dont certains pourraient même se révéler antidémocratiques ou adémocratiques. Autrement dit, il s'agit d'un processus où se rééquilibrent constamment les diverses composantes ou modes d'expression et qui, ce faisant, doit aussi tenir compte de tendances anomiques ou adverses qui interfèrent dans son fonctionnement. La démocratie est en train de prendre des significations multiples : les cultures et les sous-cultures s'entremêlent et s'entrechoquent dans une multiplicité de réseaux en formation dont il reste encore à comprendre ou à anticiper l'articulation concrète. Et c'est peut-être là un enjeu majeur qu'auront à confronter les sociétés et les théories démocratiques à l'avenir, à savoir comment faire cohabiter tous ces modes d'expression de la démocratie. Certains affirmeront qu'il ne faudrait peut-être même plus parler de démocratie, dans la mesure où la démocratie libérale devrait composer avec des formes éclatées et postmodernes de la démocratie. Mais n'est-il pas vrai que l'articulation concrète de la démocratie n'est pas donnée une fois pour toutes, qu'elle n'a cessé de se modifier depuis les Grecs ? Dans le modèle classique, elle est l'exercice direct du pouvoir du peuple, mais ce peuple étant en fait limité à une élite, celle des hommes libres. Puis, la démocratie moderne, avant de se traduire dans le principe d'une représentation basée sur le suffrage universel, fut elle-même fondée sur une représentation censitaire. Bien entendu, ces principes n'ont pas tous cohabité dans un même espace-temps. Ce qui est nouveau et qu'une lecture postmoderne nous permet d'entrevoir, c'est la possibilité que s'entremêlent des points de vue se réclamant tous,

mais de façon différente, d'un même esprit démocratique. La démocratie s'en trouvera-t-elle trahie ou renforcée et élargie ? Cela pourrait dépendre du mode selon lequel les sociétés parviendront à articuler concrètement la différence et qui départagera l'autoritarisme, la technocratie et la démocratie.